

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 juin 2014  
(convocation du 17 juin 2014)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15  
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15  
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie  
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge  
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien  
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel  
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15  
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15  
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

### **EXCUSES :**

M. REIFFERS Josy

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Renouvellement d'une mission de Volontaire de Solidarité Internationale (VSI)  
dans le cadre d'une future coopération entre la Communauté Urbaine de  
Bordeaux et la ville d'Hyderabad (Inde)  
Décision- Autorisation**

M. Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1 - Le contexte**

Depuis octobre 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux est en lien avec la ville d'Hyderabad (Etat de l'Andhra Pradesh) afin d'y établir une coopération technique, économique, universitaire et culturelle. Pays émergent et démocratique, l'Inde est une puissance économique dont les liens historiques avec l'étranger sont plutôt tournés vers le monde anglo-saxon. Depuis plusieurs années, la France et ses territoires se tournent toutefois vers l'Inde tant les domaines de coopération et les opportunités de développement économique sont vastes.

**L'aire métropolitaine** d'Hyderabad compte plus de neuf millions d'habitants, ce qui en fait la sixième agglomération indienne. Au cours des trente prochaines années, cette population devrait doubler pour atteindre en 2041, 15 à 19 millions, selon les différentes estimations. Quoiqu'il en soit, la croissance démographique soutenue va se poursuivre et créer une pression supplémentaire sur les infrastructures déjà existantes.

Le développement urbain s'est accompagné de nombreux problèmes qui subsistent aujourd'hui :

- un réseau routier en mauvais état, mal entretenu, et une circulation difficile, particulièrement en période de pluie ;
- des transports publics pour l'instant inadaptés à la taille de la ville et peu efficaces – en attendant l'arrivée du métro à partir de 2015 ;
- l'absence d'une politique de planification concertée et surtout réellement appliquée au niveau local;
- de sérieux problèmes d'assainissement dans les zones nouvellement développées, liés à l'absence de régulations strictes quant à l'utilisation des sols, et à la disponibilité des terrains ;

- des ressources en eau potable insuffisantes pour l'ensemble de la population, conduisant à aller chercher de l'eau toujours plus loin de la ville, via le détournement des rivières voisines et le creusement de puits ;
- un patrimoine historique riche, mais mal préservé et mis en péril par le développement urbain.

Grand centre marchand traditionnel, Hyderabad a également connu de profonds changements économiques avec l'ouverture du marché indien dans les années 90 et s'est imposée comme une ville importante dans le domaine des services, au même titre que Bangalore. La transition d'une économie primaire à une économie tertiaire s'est toutefois faite au détriment de l'industrie locale, qui n'est réellement performante que dans quelques domaines de pointe (comme la biopharmacie). Hyderabad concentre près de 60 % du PIB de l'État et constitue à ce titre une précieuse ressource. La lutte pour la création du Telangana (voir plus bas) a mis en évidence l'importance vitale des ressources générées par Hyderabad, via notamment son industrie et ses services à forte valeur.

Outre son poids économique primordial, Hyderabad abrite en tant que capitale l'ensemble des institutions de l'État d'Andhra Pradesh, telles que l'Assemblée législative, les différents ministères, la Haute cour de justice...

Le réseau des transports collectifs est en pleine expansion. Hyderabad dispose d'une flotte de plus de 3600 bus qui transportent tous les jours plus de trois millions de passagers. Exploité par APSRTC, la régie de transports de l'État d'Andhra Pradesh, le réseau de bus, 2 400 km au total, couvre 70 % de la municipalité de Hyderabad ainsi qu'une partie de l'aire métropolitaine. Il est complété par un réseau ferroviaire peu dense, composé de trains locaux (MMTS) et régionaux, long de 97 km et qui dessert 45 stations, transportant chaque année plus de 50 millions de passagers. Bien que publics, ces différents modes de transport ne sont pas regroupés sous l'autorité d'une régie des transports spécifique à Hyderabad.

Au total, les transports publics représentent environ 46 % de l'ensemble des trajets motorisés effectués au quotidien, le reste se répartissant entre véhicules privés (deux-roues et quatre roues) et semi-privés (taxis, auto-rickshaws).

Hyderabad s'apprête à connaître au cours des prochaines années un bouleversement majeur avec la mise en service, à partir de mars 2015 et en phases successives, du métro de Hyderabad (à terme : 72 km et 66 stations). Il permettra de relier les différentes parties de la ville via ses trois lignes interconnectées.

**Sur le plan politique**, les élections générales indiennes ont donné une claire majorité parlementaire au principal parti d'opposition, le Bharatiya Janata Party (BJP), représentant la droite nationaliste hindoue, qui a désigné Narendra Modi à la tête du nouveau gouvernement. M. Modi a pris ses fonctions de Premier ministre le 26 mai 2014.

Au terme de plusieurs années de discussions et d'agitation politique, l'Union indienne a validé en juillet 2013 la division de l'État d'Andhra Pradesh, entraînant la création d'un 29ème Etat indien, le Telangana. Cette partition s'accompagne de l'institution de Hyderabad comme capitale commune des deux États. Elle deviendra ensuite capitale unique du Telangana (au bout de dix ans maximum). Les élections au Telangana ont porté au pouvoir le parti régional du Telangana Rashtra Samithi (TRS), dont le gouvernement sera nommé et prendra ses fonctions le 2 juin prochain.

En termes de **gouvernance**, l'autorité en charge de la ville de Hyderabad est la **Greater Hyderabad Municipal Corporation (GHMC)**. Fondée en 2007, elle réunit en son sein l'ancienne municipalité de Hyderabad (MCH) ainsi que douze villages des districts environnants de Medak et Rangareddy. Le document fixant les compétences et l'organisation de GHMC est le Hyderabad Municipal Act de 1955.

La municipalité est dirigée par un haut fonctionnaire, le *Municipal Commissioner* (MC), directement nommé par l'État pour une durée allant de deux à trois ans.

A l'échelle locale, la municipalité est divisée en plusieurs subdivisions :

- les *zones*, au nombre de cinq (nord, sud, est, ouest, centre)
- les *circles*, au nombre de 20
- les *wards*, circonscriptions électorales, au nombre de 150

## **2 - Le Volontariat de Solidarité Internationale**

Le Volontariat International a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en voie de développement dans le domaine notamment de la coopération au développement.

Le VSI est ouvert aux jeunes âgés de plus de 18 ans qui s'engagent pour une durée de 6 à 24 mois pour (entre autre/notamment) une mission de développement.

La mission doit se dérouler hors de l'Espace économique européen.

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le ministère des affaires étrangères et européennes.

En Aquitaine, l'IFAID est l'organisme de référence (pour l'envoi des volontaires/porteuses de volontaires) agréé par le MAEE.

## **3 - Bilan au terme d'un an de présence du premier VSI à Hyderabad (2013-2014)**

Dans un contexte institutionnel complexe, les premiers mois de présence ont avant tout permis de consolider les liens engagés, de faire identifier le territoire bordelais auprès de nos partenaires et d'affiner les perspectives et thèmes de collaboration. Il est à noter que les indiens sont peu accoutumés à de telles démarches même si leur intérêt est réel.

### **- La participation à un événement d'envergure nationale et internationale**

En 2013, la Cub a participé à la 6<sup>ème</sup> édition du **sommet de l'EuroIndia Centre** : l'EuroIndia Centre est une institution euro-indienne à but non lucratif cherchant à promouvoir et intensifier les coopérations entre l'Europe et l'Inde. Les problématiques liées à la mobilité dans le cadre de l'opération d'aménagement des quais le long de la Garonne y ont été présentées à cette occasion.

Du 23 au 25 octobre, le représentant de la Cub a également rencontré les partenaires de Hyderabad, GHMC (Greater Hyderabad Municipal Corporation) et HMWSSB (l'agence de l'eau) afin de travailler sur le projet de revitalisation de la rivière Musi et d'aborder notamment les thèmes du nettoyage de la rivière, du développement de quais et de promenades, ainsi que la mise en valeur du patrimoine local.

## - **La mobilisation de plusieurs partenaires**

Plusieurs partenaires ont à ce jour démontré un réel intérêt ou sont associés directement à la démarche engagée.

### Pour la partie française :

- L'Ambassade de France en Inde et le Ministère des Affaires Etrangères français (qui a récemment officiellement réaffirmé son soutien aux démarches engagées)
- CODATU (Organisme de Coopération pour le Développement et l'Amélioration des Transports Urbains et périurbains)
- l'Agence d'Urbanisme de Bordeaux (A'Urba)
- La CCI International
- l'Université de Bordeaux
- l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (Ensap Bx)
- le Centre de R&D de la Lyonnaise des eaux à Bordeaux (Lyre)
- Kéolis en tant qu'exploitant du futur métro-rail d'Hyderabad

### Pour la partie indienne :

- HMDA (Hyderabad Metropolitan Development Authority) : organisme en charge de la planification et du développement de l'aire métropolitaine de Hyderabad
- GHMC (Greater Hyderabad Municipal Corporation) : la municipalité d'Hyderabad
- Hyderabad Metro Rail (structure créée par le gouvernement de l'Andhra Pradesh pour faciliter les activités du métro et signer des contrats pour l'acquisition des équipements nécessaires à la construction du métro, ainsi que toute forme d'assistance supplémentaire requise.
- Federation of Andhra Pradesh Chambers of Commerce and Industry (FAPCCI : la plus grande chambre de commerce de l'Andhra Pradesh),
- Andhra Pradesh Industrial Infrastructure Corporation (APIIC):organisation gouvernementale en charge notamment du développement de la Cyber City, bientôt connectée au métro
- Saciwaters (centre de recherches (consortium) indien spécialisé dans l'eau et sa gouvernance)

## - **Plusieurs projets restant à concrétiser :**

L'année 2014-2015 devrait être l'année de l'aboutissement de nombreux projets :

- sur le plan universitaire : des échanges d'étudiants ou de professeurs dans le domaine des langues et de l'architecture sont en projet. Des contacts avec l'université de Michel de Montaigne sont engagés ainsi qu'avec l'Ensap Bx. Un projet de résidence d'architecture à Bordeaux est ainsi à l'étude pour 2015.
- dans le domaine de l'eau : un projet de recherche en collaboration avec le Lyre Aquitaine sur le sujet de l'économie parallèle de l'eau (économie des tankers) est en cours de rédaction et sera prochainement soumis au Conseil de Cub.
- dans le domaine des transports, un projet de séminaire, en partenariat avec CODATU, sur la planification stratégique (dans la perspective de l'ouverture d'un métro-rail en 2015) est en cours de rédaction. Ce projet fera l'objet d'une demande de cofinancement dans le cadre du prochain appel à projet lancé par le Ministère des Affaires Etrangères (juillet 2015).

- sur le plan économique, des contacts sont en cours avec plusieurs Chambres de Commerce ou fédérations professionnelles et CCI International.
- sur le plan institutionnel, enfin, des discussions sont en cours sur une formalisation d'accord.
- Plusieurs événements sont également proposés : en octobre ou novembre 2014 une délégation officielle pourrait être envoyée à Hyderabad lors du séminaire sur la mobilité organisé avec CODATU. Cette délégation pourrait en outre s'inscrire dans deux événements conjoints : le forum «Urban mobility» organisé par Ubifrance à Delhi et les 2<sup>èmes</sup> assises de la coopération décentralisée franco-indiennes à Hyderabad (à confirmer)

### 3- Budget

Un budget prévisionnel annuel de 21 199 € a été établi par l'IFAID, comprenant les postes de dépenses suivants :

<b>Dépenses</b>		
<i>Coûts directs liés au volontaire</i>		
Indemnité	9 600 €	44%
Couverture santé - Prévoyance	5 139 €	23%
Visa	260 €	1%
Voyage AR* Domicile-Hyderabad	1 500 €	7%
Hébergement	pm	
<i>Coûts indirects</i>		
Recrutement	500 €	2%
Préparation au départ	1 000 €	5%
Suivi mensuel	1 200 €	5%
Formation au retour	800 €	4%
Fourniture	500 €	2%
Frais de gestion	1 500 €	7%
<b>Total dépenses</b>	<b>21 999 €</b>	
* Estimation sur la base d'un AR par mission de volontariat de son lieu de résidence à son lieu d'affectation		
Les dépenses liées au personnel comprennent la masse salariale et les frais de fonctionnement - locaux et charges locatives. Elles permettent le recrutement, la formation au départ, le suivi administratif et financement, la formation au retour.		
<b>Recettes</b>		
MAEE	5 302 €	24%
CUB	16 697 €	76%

La CUB contribuerait à hauteur de 16 697 €. Le volontaire percevrait ainsi une indemnité de 800€ par mois sur une période de 12 mois. Le Ministère des Affaires étrangères participerait à hauteur de 5 302€.

Le VSI interviendrait à Hyderabad à compter du 20 octobre 2014 jusqu'au 19 octobre 2015.

## **Le Conseil de Communauté,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

**Vu** le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

**Vu** l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Communauté Urbaine de développer une politique de coopération internationale et d'accroître ses contacts avec l'Inde, particulièrement avec la ville d'Hyderabad.

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser l'envoi d'un volontaire international selon les modalités explicitées ci-dessus, du 20 octobre 2014 au 19 octobre 2015.

**Article 2 :** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 697 € à l'IFAID Aquitaine.

**Article 3 :** d'autoriser M. le conseiller délégué en charge des relations internationales et de la coopération décentralisée à signer la convention avec l'IFAID Aquitaine

**Article 4 :** d'autoriser M. le conseiller délégué en charge des relations internationales et de la coopération décentralisée à renouveler ce contrat une fois sous réserve de l'accord mutuel des parties.

**Article 5 :** d'autoriser M. le conseiller délégué en charge des relations internationales et de la coopération décentralisée à effectuer l'ensemble des dépenses nécessaires.

**Article 6 :** la dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, cdr JB00, opération 05P051O003, article 6745, fonction 48, chapitre 920.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le conseiller délégué,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
15 JUILLET 2014**

**PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2014**

M. MICHEL VERNEJOUL